



Code Postal : 46500

PROCES VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 06 SEPTEMBRE 2018

L'an deux mil dix huit et le 06 septembre 2018 à 20H30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELLAC Patrick, Maire

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 15 Présents : 12 Votants : 13

Sont présents : M. DELLAC Patrick - M. DUBARRY Eric - M. BAYNAT Régis – Mme SOULLIE Sylvie - M. PRADAYROL Patrick –Mme DELSAHUT Marie-France - M. DESPEYROUX Rémi - Mme FLORET Virginie - M. DAVID Eric - Mme CROS Corinne – M. DELPON Cyril – Mme PRIEUR Sylvie.

Absents excusés : M. GUGLIELMETTI Michel (pouvoir donné à M. DELLAC Patrick) – Mme ELMA Séverine – Mme LAURENSOU Martine.

Date de la convocation : le 31 août 2018 - Secrétaire de séance : M. Éric DUBARRY

APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 07 JUIN 2018

Le Conseil municipal adopte à l'unanimité le procès-verbal du jeudi 07 juin 2018.

MODIFICATION DES TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE STATIONNEMENT DANS LE BOURG

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que différentes prestations supplémentaires ont dues être réalisées pour satisfaire l'opération de création d'une aire de stationnement dans le Bourg.

Elles ont consisté en l'aménagement d'un fossé d'infiltration des eaux pluviales du Bourg. Le nouveau devis établi par l'entreprise XB Baron en charge des travaux s'élève à **5 425,10€ H.T**, soit **6 510,12€ TTC**.

Ainsi, le coût de la totalité des travaux, comprenant également l'opération d'aménagement d'une aire de covoiturage sur la place de l'Hopital-Beaulieu s'élève dorénavant à **14 457,60€ H.T**, soit **17 349,12€ TTC**.

Monsieur le Maire rappelle que cette opération a bénéficié d'une subvention du Département au titre des recettes procurées par le produit des amendes de police pour l'année 2016 d'un montant de **2 864,45€**.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES PRIMAIRES ET MATERNELLES DE GRAMAT

- Participation aux frais de fonctionnement des écoles publiques de Gramat et signature de la convention de répartition avec la Mairie de Gramat.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Gramat a sollicité la Commune d'Issendolus pour la signature de la convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques, et le versement de ladite participation.

Cette participation a été fixée à :

- 661,00€ pour les élèves scolarisés en primaire
- 1 858,00€ pour les élèves scolarisés en maternelle

La Commune d'Issendolus compte 12,5 élèves en primaire et 10 élèves en maternelle. Ainsi, la participation financière pour l'année 2017 s'élève donc à :

$12,5 \times 661,00\text{€} = 8\,262,00\text{€}$ $10 \times 1\,858,00 = 18\,580,00\text{€}$
--

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents, le Conseil municipal

DÉCIDE de signer la Convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles de Gramat avec la Mairie de Gramat ;

DÉCIDE du versement de la participation financière à la Mairie de Gramat, soit : **26 842,00€**.

CHARGE Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision et lui donne tout pouvoir pour signer les pièces s'y rapportant.

- Participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Hélène

Monsieur le Maire rappelle que 10 enfants d'Issendolus sont scolarisés à Sainte-Hélène. Le Conseil Municipal, lors de sa séance du 07 juin 2018, avait pris la décision de consentir une participation aux frais de fonctionnement de l'école privée Sainte-Hélène à hauteur de la participation financière consentie à l'école élémentaire publique de Gramat.

Cette participation s'élevant à 661,00€ par élève, le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents décide de participer aux frais de fonctionnement de l'école privée pour un montant de : **6 661,00€** (soit **10 x 661,00€**).

- Répartition des frais de fonctionnement des écoles publiques de Gramat pour un enfant, avec la Commune de Théminettes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune de Théminettes a sollicité la Commune d'Issendolus pour signer une convention de répartition des frais de fonctionnement pour un élève scolarisé à l'école primaire publique de Gramat, dont les parents se partagent la garde dans les deux communes.

Cette participation s'élève à : **661,00 / 2 = 330,50€**.

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents ;

DÉCIDE de signer la Convention de répartition des frais de fonctionnement des écoles de Gramat avec la Mairie de Théminettes ; et **CHARGE** Monsieur le Maire de l'exécution de cette décision, lui donnant tout pouvoir pour signer les pièces s'y rapportant.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL EN MATIERE D'URBANISME : VENTES IMMOBILIERES AYANT FAIT JOUER LE DROIT DE PREEMPTION URBAIN DONT BÉNÉFICIE LA COMMUNE

Monsieur le Maire rappelle que selon le Plan Local d'Urbanisme, les cessions immobilières situées en **zone U** dudit plan font jouer un droit de préemption urbain au bénéfice de la Commune. En l'occurrence, la Commune a décidé de renoncer à son droit de préemption urbain. Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents approuve et valide cette décision.

POINT SUR LE MÉTHANISEUR DE GRAMAT

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que de nombreuses plaintes ont été reçues en Mairie concernant les mauvaises odeurs causées par l'unité de méthanisation de Gramat. Il rappelle également que la Commune d'Issendolus n'a pas été conviée à la réunion de la Commission locale de suivi de l'unité de méthanisation Bioquercy.

Il propose au Conseil Municipal de prendre une délibération, de manière à alerter les autorités publiques sur le préjudice olfactif subi par les habitants d'Issendolus.

Éric DUBARRY, précise que les invitations à la Commission de suivi ont été envoyées uniquement aux Communes de l'arrondissement de Gourdon, or Issendolus se trouve dans l'arrondissement de Figeac d'où l'omission. Cependant, Issendolus est l'une des Communes les plus impactées par les pollutions odorantes.

Monsieur le Maire, rappelle avoir alerté Monsieur Vincent Labarthe, Président de la Communauté de Communes du Grand-Figeac, ainsi que Madame Mey-Fau, conseillère départementale du Lot sur ce problème.

Les membres du Conseil Municipal admettent tous ce problème d'odeurs qui est récurrent, perceptible sur tout le territoire et très difficile à supporter au quotidien. Ils souhaitent alerter les autorités sur l'importance de trouver une solution rapidement.

Ainsi, à l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide qu'une délibération devra être prise afin :

- **d'alerter** les responsables de l'unité de méthanisation de Gramat ainsi que les autorités publiques locales ;
- **d'indiquer** le souhait de participer aux réunions de la Commission locale de suivi de l'unité de méthanisation Bioquercy ;
- **d'être informé** des avancements et propositions techniques mis en œuvre pour solutionner les nuisances odorantes ;
- **d'alerter** sur l'importance d'apporter des résultats dans les meilleurs délais ;
- **de ne pas augmenter** la capacité et la puissance de production du méthaniseur tant que le problème ne sera pas résolu.

OUVERTURE D'UNE CONSULTATION DU PUBLIC RELATIVE À UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT CONCERNANT L'EXPLOITATION D'UNE UNITÉ DE MÉTHANISATION À ESPEYROUX

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une consultation publique a été ouverte du 20 août au 16 septembre 2018 concernant une demande d'exploitation d'une unité de méthanisation à Espeyroux formulée par la SAS Limargue Bioénergie.

En application du Code de l'environnement, le Conseil Municipal dont le territoire est susceptible d'être affecté par le projet est appelé à formuler à un avis.

Éric DUBARRY précise que le méthaniseur d'Espeyroux rentre dans un projet comprenant trois autres unités de méthanisation, à : Gorses, Labathude et Viazac.

Concernant l'unité d'Espeyroux, il s'agirait d'un méthaniseur pour lisier uniquement, les agriculteurs récupéreront ensuite le digestat qui servira d'engrais naturel.

Régis BAYNAT, précise que les problèmes olfactifs sont souvent dus aux viscères, et non au lisier.

Marie-France DELSAHUT, émet des doutes quant à l'utilité de créer de nouvelles unités de méthanisation et des réserves quant aux potentielles nouvelles pollutions olfactives.

Éric DUBARRY explique que la création de nouvelles unités permettrait à de nombreux agriculteurs à avoir accès au processus de méthanisation, cela permettrait également de faciliter les trajets et transports pour les agriculteurs locaux.

En l'occurrence, il s'agit d'un projet créé par de jeunes agriculteurs dans une filière qui est prometteuse.

S'agissant des odeurs, il rappelle qu'un processus d'hygiénisation renforcé a été instauré pour notamment prévenir tout risque d'infections.

Virginie FLORET, rappelle l'importance que la production soit linéaire, avec une production stable dans le temps pour que projet fonctionne et soit viable économiquement.

L'ensemble des membres du Conseil Municipal s'accorde à dire que les unités de méthanisation s'inscrivent dans une démarche de recherche globale de transition écologique, par le biais de la production d'énergie renouvelable et la valorisation des déchets. Cependant, ils souhaitent alerter sur les nuisances olfactives causées par ces unités, en effet, le territoire d'Issendolus en est premier témoin.

Le Conseil Municipal propose d'inviter les responsables du projet de méthanisation sur le territoire afin qu'ils constatent de ces pollutions odorantes.

Ainsi, le Conseil Municipal **DÉCIDE** de formuler un **AVIS POSITIF sous réserve de prendre en considération les nuisances olfactives** consécutives de l'implantation d'une unité de méthanisation et d'instaurer des mesures préventives quant à ses pollutions.

INFORMATION SUR LES SUBVENTIONS OBTENUES

- Achat d'un fourgon pour les services de la Commune :

Monsieur le Maire rappelle que l'achat du Fourgon a coûté 12 416,67€ H.T, et que la Région Occitanie a octroyée une subvention de 3 700€.

- Opération de restauration du Tableau « l'Apparition du Christ à Sainte-Fleur » de l'Église Saint-Julien

Le coût de l'opération de restauration s'élève à **7 440 € H.T** (soit **8 928 € TTC**).

L'opération a bénéficié de plusieurs subventions :

- Subvention de **1 860€** accordée par la Direction Régionale des Affaires culturelles (État);
- Subvention de **1 488€** accordée par la Région Occitanie ;
- Subvention de **1 488€** accordée par le Département du Lot.

DEMANDE DE SUBVENTIONS

- L'amicale laïque du Collège Jean Monnet de Lacapelle-Marival : aide pour le financement de sorties, visites, spectacles... Sachant que la Commune a 1 élève scolarisé au Collège de Lacapelle-Marival.
- École élémentaire Clément Brouqui : volonté d'organiser une classe histoire pour les CM2 du 6 au 8 novembre 2018 au Manoir Chambon de Montignac-Lascaux pour les 33 élèves. Sachant que la Commune d'Issendolus aurait 3 élèves concernaient par le projet.
- Association des parents d'élèves des écoles maternelle et élémentaire de Lacapelle-Marival : pour une subvention pour le financement des sorties, spectacles et visites...

Le Conseil municipal maintient sa position et rappelle que la Commune d'Issendolus ne participe pas aux frais des activités extrascolaires.

INSCRIPTION AU PROCHAIN CONGRES DÉPARTEMENTAL DES MAIRES ET ÉLUS DU LOT : LE 07 OCTOBRE 2018, À LACAPELLE-MARIVAL

Le principal thème abordé lors du Congrès est « la place de la Commune dans l'intercommunalité ».

Trois conseillères municipales accompagneront le Maire : Mesdames Sylvie PRIEUR et Marie-France DELSAHUT et Monsieur Éric DUBARRY.

QUESTIONS DIVERSES

- Point sur le sinistre aux vestiaires du stade lors de la fête votive
Les dégradations ont fait l'objet de réparation. Reste à fournir des factures pour la Gendarmerie.
- Adressage des rues de la Commune :
L'adressage des rues devient un sujet actuel auquel la Commune d'Issendolus devra se confronter prochainement. En effet, en raison de l'extension de la fibre internet et pour faciliter les envois postaux l'adressage devrait être mis en place dans de nombreuses communes. Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal avoir contacté Monsieur CHARTROUX, Maire de la Commune de Thégra qui s'est lancé dans l'adressage des rues de sa Commune afin d'avoir quelques informations sur la marche à suivre. Monsieur le Maire précise qu'une

Commission devra sûrement être instaurée dans les prochaines années afin de réaliser l'opération d'adressage.

- Balade au coucher du soleil du Jeudi 30 septembre :
95 personnes étaient présentes pour cette balade, qui a été fortement appréciée.

- Relance sur le projet concernant le site de Gabaudet :
Monsieur le Maire propose de réunir les porteurs du projet afin que des décisions soient prises pour faire évoluer le projet, seraient ainsi conviés : les services de l'État, les services régionaux et départementaux, la Communauté de Communes du Grand- Figeac.

L'ordre du jour étant épuisé.

La séance est levée à 22h45.

Le Maire

Patrick DELLAC